



LA VIE SECRÈTE DES ARBRES

« UN APPEL À LA MODESTIE »

J'ai lu ce livre, et j'ai également vu le film intitulé *L'Intelligence des arbres*, ayant été l'animateur du débat qui faisait suite à sa projection, et ce dans une bonne douzaine de salles de cinéma en Aquitaine. Je partage certaines critiques assez courantes concernant ces deux œuvres, à savoir un excès d'anthropomorphisme ainsi qu'un certain manque d'appui scientifique ou, peut-être plus précisément : une extrapolation et une interprétation exagérées de phénomènes qui, pour certains, ne sont pas encore prouvés de façon définitive. Ainsi, par exemple, je suis gêné quand j'entends parler d'« amitié », de « mémoire », de « douleur », etc. Pourquoi pas « compassion », « empathie », « altruisme », etc. ?

Cela dit, cette critique est secondaire à mes yeux : après tout, il ne s'agit peut-être que d'un parti pris à visée pédagogique. Soit ! L'important n'est pas là. Ce qui est primordial, c'est que nous sommes présentés de nombreux phénomènes très nouveaux, issus d'études très récentes, et qui nous font découvrir le monde végétal sous un jour complètement nouveau. Un monde d'êtres réellement vivants, sensibles comme nous-mêmes à tout ce qui fait partie de leur environnement (lumière, sons, odeurs, obstacles, sens de leur propre état, présence de voisins, de sources de nourriture...), capables de s'y adapter et capables d'entretenir des relations complexes et fines avec leurs partenaires (échange de nutriments, échange de

messages...). Tout cela révèle donc qu'il s'agit d'un monde fabuleux, extrêmement bien organisé, et dont le niveau de complexité et de développement était jusqu'ici insoupçonné. C'est comparable au fonctionnement d'une colonie d'abeilles, mais à un degré de complexité encore bien supérieur : chaque individu est en relation avec tous les autres, les messages s'échangent en permanence et en tous sens et, pourtant, la colonie marche comme un seul homme, comme s'il y avait un chef. Mais non : c'est l'opposé d'un orchestre ! Le modèle de l'orchestre, c'est celui de la société humaine, incapable de cette communication tous azimuts, positive et continue. Tout cela doit rendre le forestier très modeste. Pendant des générations, nous avons cru que la gestion forestière était somme toute assez simple, qu'elle relevait d'un nombre restreint de critères, et que l'Homme était en mesure de conduire rationnellement cette machine, par exemple en la simplifiant (mise en place de monocultures, travail du sol, plantation, artificialisation à outrance...). C'était faire fausse route, car on découvre que c'est quand il est en libre évolution que cet univers est le plus performant. Nous autres forestiers, nous avons donc aujourd'hui la mission de revoir tous les fondements de notre métier afin de retrouver le compromis optimal entre, d'une part, les choses merveilleuses que savent faire les végétaux, et, d'autre part, ce qu'ils peuvent raisonnablement accepter de nous offrir.

À nous donc, forestiers, de savoir nous adapter comme savent si bien le faire les arbres !

Jacques Hazéra
Expert forestier

PETITES PARCELLES

« FAVORISER LES ACTES ADMINISTRATIFS »

Lecteur régulier de votre revue, j'ai lu avec attention votre article concernant les « petites parcelles », paru dans le numéro 610. En effet, je suis un petit propriétaire forestier (2 ha) dans une commune où 40 ha d'anciennes vignes gagnées par la forêt sont retournées en friches, avec des parcelles de 10 ares en moyenne. Je viens de procéder à un échange de 10 ares (valeur estimée à 100 €) qui nous a été facturé 750 €. Vous avez, dans votre article, exploré un grand nombre de facettes de cette vaste problématique des petites parcelles et j'imagine que le conseil supérieur du notariat vous a aidé dans cette élaboration. Il me semble cependant qu'une piste simple n'a pas été abordée. Il s'agit de la possibilité de muter une parcelle par acte administratif. Cette possibilité existe mais n'est réservée qu'aux mutations concernant directement une commune. De plus, elle est souvent méconnue et donc peu usitée. Il serait aisé de modifier la législation afin que les communes soient autorisées à rédiger ces actes administratifs, y compris pour des cessions entre particuliers, sans recourir aux notaires. Actuellement, dans les

petites communes rurales, l'unique secrétaire a une charge allégée : la dématérialisation a réduit le travail administratif et les cartes d'identité n'y sont plus délivrées. Ces allègements ne peuvent pas se traduire facilement en réduction du temps de travail. Cette petite charge que représenterait la rédaction des actes administratifs serait alors aisément absorbée et constituerait une forme de service public.



Luc Martin
Propriétaire forestier

NDLR : Nous avons évoqué les mutations par acte administratif dans l'article consacré aux actions collectives menées en Alsace-Lorraine.